



**PRÉFÈTE
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

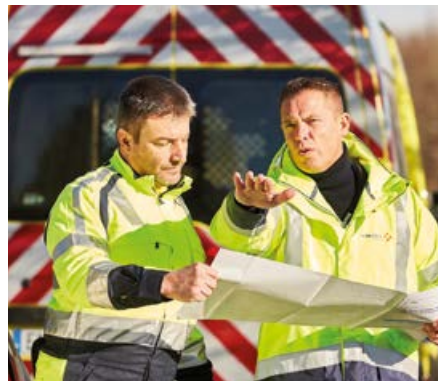


A85
DEMI-DIFFUSEUR
DE **RESTIGNÉ**

CONCERTATION PUBLIQUE

21 FÉVRIER - 25 MARS 2022

DOSSIER DE **CONCERTATION**





Avant-propos

Afin d'améliorer la desserte du territoire et les conditions de circulation fortement liées au développement de l'économie, du tourisme et de l'habitat, il est prévu de créer un **demi-diffuseur sur l'autoroute A85 entre les sorties n°5 Bourgueil et n°7 Langeais-Est**. Cet aménagement, situé au niveau des communes de **Restigné** et de **Coteaux-sur-Loire**, permettra d'améliorer l'accès au nord et à l'est du Bourgueillois depuis l'autoroute A85 participant ainsi au soutien de l'attractivité de ce bassin de vie.

VINCI Autoroutes a été désignée concessionnaire du futur diffuseur de Restigné dans le cadre de la 2nd phase de construction de l'autoroute A85 à la demande de l'Etat. Suite à une demande du territoire d'adapter le projet, validée par les services de l'Etat, VINCI Autoroutes va réaliser les études et les procédures relatives à la conception d'un demi-diffuseur tourné vers la métropole tourangelle, plus adapté aux besoins locaux.

Une convention de co-financement a été signée le 17 juin 2021 avec les collectivités pour permettre cette réalisation.

L'engagement de VINCI Autoroutes est de **mettre en service cette nouvelle sortie autoroutière en 2026**.

Après consultation des services de l'Etat et des collectivités concernées par le projet, c'est désormais aux citoyens de s'informer et de s'exprimer.

Cette concertation publique, organisée du 21 février au 25 mars 2022, sera l'occasion d'échanger librement sur les caractéristiques et les bénéfices de cet aménagement, pour en faire un projet partagé, au service du territoire. Les enseignements de cette concertation feront l'objet d'un bilan qui viendra enrichir les phases d'études ultérieures.

Marie Lajus
Préfète d'Indre-et-Loire

Sommaire

1. Un projet au cœur du Bourgueillois

- Un aménagement stratégique au service d'un territoire rural attractif P. 4
- Le tissu économique P. 5
- Le tourisme P. 6

2. Le demi-diffuseur de Restigné

- Le projet d'aménagement P. 7
- Les chiffres clés P. 9
- Les bénéfices du demi-diffuseur de Restigné P. 10
- Le trafic P. 11

3. Des acteurs partenaires dans la conception du demi-diffuseur

- Des engagements pour l'intégration du projet dans le territoire P. 12
- Les acteurs du projet P. 13

4. L'intégration du projet dans son environnement

- Un cadre de vie préservé et un aménagement paysager cohérent P. 14
- Une gestion exemplaire de la biodiversité et de la ressource en eau P. 18
- Une démarche de certification HQE™ Infrastructures Durables P. 21
- Le plan Ambition Environnement 2030 P. 22

5. La concertation publique

- Le cadre de la concertation P. 23
- Les objectifs de la concertation P. 24
- Le dispositif de concertation P. 26

6. Les prochaines étapes du projet

- Le bilan de la concertation P. 27
- Les étapes à venir P. 27
- Le calendrier prévisionnel P. 27

1. Un projet au cœur du Bourgueillois



Un aménagement stratégique au service d'un territoire rural attractif

Situé à l'ouest de la métropole tourangelle, le Bourgueillois est composé de 9 communes et représente une population de 13 300 habitants*, desservi par l'autoroute A85 avec la sortie n°5 Bourgueil. Cette autoroute dite "d'aménagement du territoire" a permis de désenclaver les territoires ruraux qu'elle traverse. Elle accueille chaque jour près de 13 500 véhicules en moyenne.

De nombreux habitants du Bourgueillois empruntent régulièrement l'autoroute A85 dans le cadre de la mobilité de leurs trajets du quotidien (domicile - travail notamment).

La création du nouveau demi-diffuseur de Restigné, situé sur la commune de Coteaux-sur-Loire, permettra d'**améliorer l'accès au nord et à l'est du Bourgueillois depuis l'A85**, participant ainsi à soutenir l'attractivité de ce bassin de vie.

* Données INSEE de 2019.





Le tissu économique

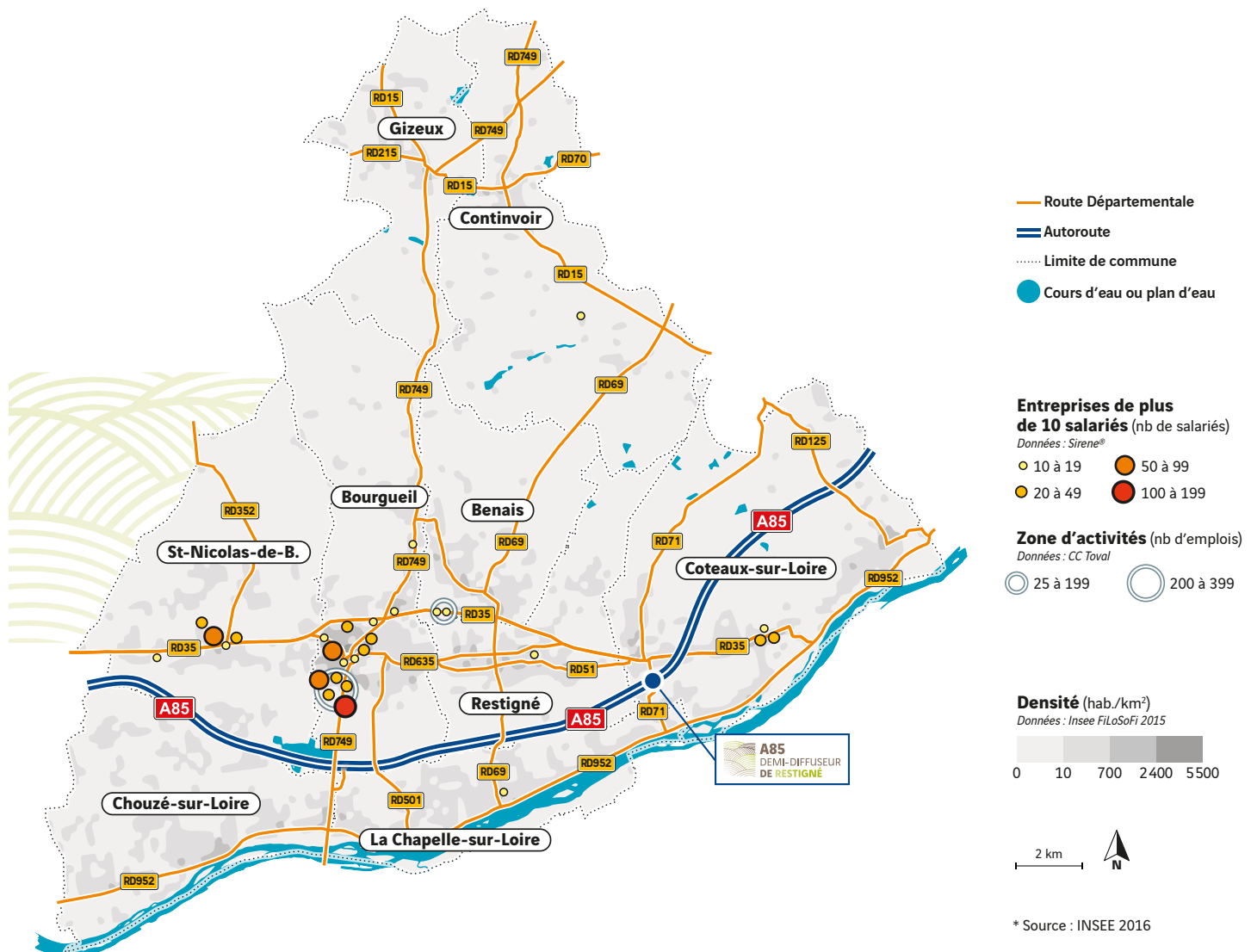
Le Bourgueillois est un territoire dynamique, entretenant des liens avec la métropole tourangelle qui connaît un essor économique croissant. Cette métropole est très attractive, avec près de 80 000 emplois*, ce qui représente une concentration de 8 emplois sur 10 dans le département d'Indre-et-Loire.

La métropole tourangelle est le pôle d'emploi principal qui attire chaque année de nouveaux habitants. Les communes du territoire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, dont Restigné et Coteaux-sur-Loire, connaissent une croissance soutenue de leur population qui emprunte les réseaux routiers (dont l'A85 fait partie) pour leurs trajets domicile-travail.

Situé à l'ouest de la métropole tourangelle, le Bourgueillois entretient également des relations avec les secteurs d'Avoine et de Chinon en rive gauche de la Loire, qui constituent les bassins économiques les plus proches.

Le bassin de Bourgueil-Benais-Restigné compte 29 ha de zone d'activité. Il est parcouru par environ 1 400 ha de vignes exploitées pour l'AOC Bourgueil. Offrant de nombreux emplois, cette filière se développe également à travers l'œnotourisme en plein essor.

Dans cette dynamique, l'ouest de la métropole tourangelle constitue une zone stratégique pour le rayonnement ainsi que l'attractivité économique et touristique de la région. Le demi-diffuseur de Restigné permettra ainsi de rapprocher l'ensemble de ce territoire à la métropole tourangelle.

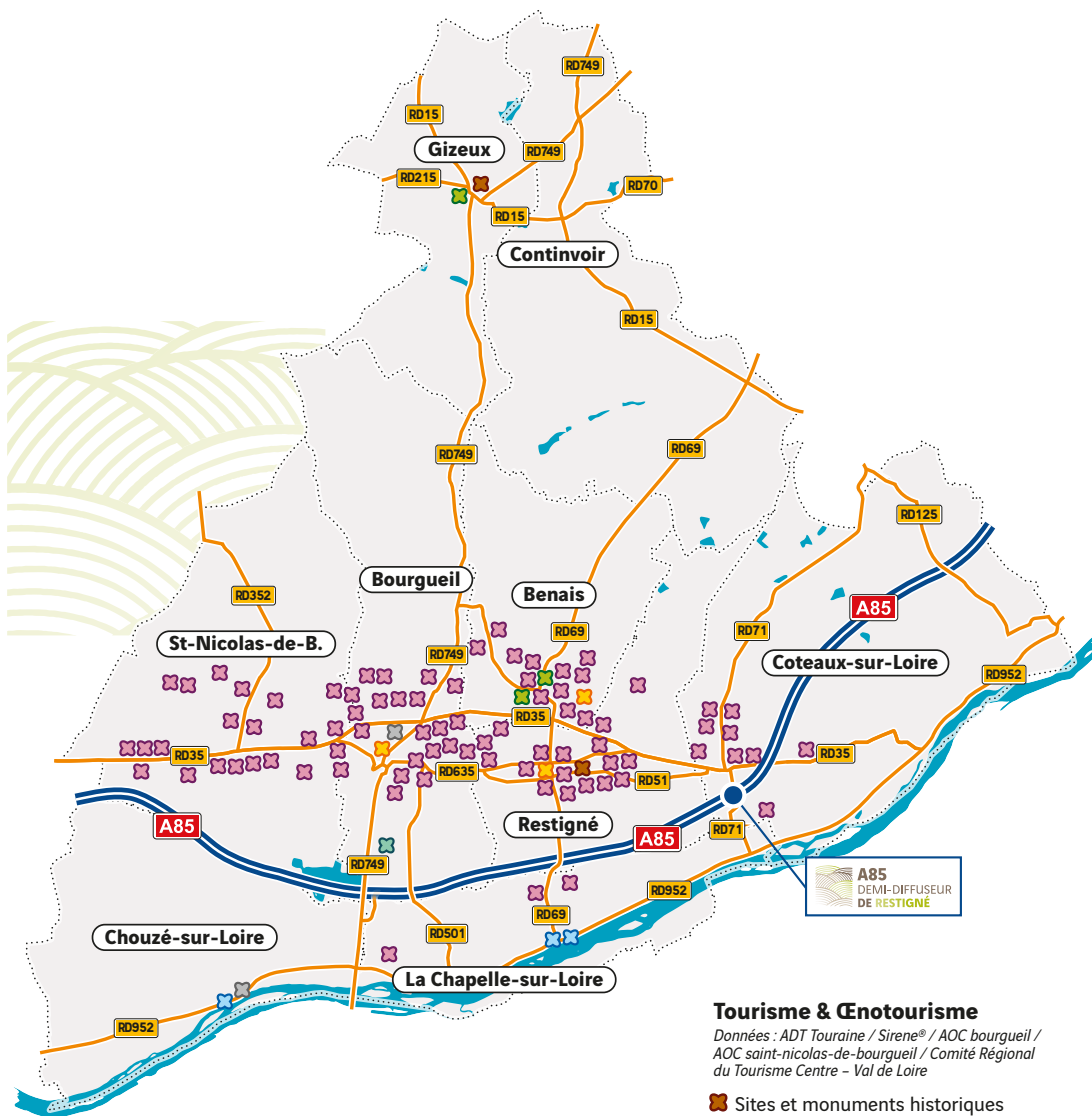




Le tourisme

Le territoire du Bourgueillois se situe dans un espace naturel préservé. Bordé par la Loire et ses deux célèbres vignobles, il présente de nombreux atouts en termes de tourisme vert et d'œnotourisme, idéal pour les épicuriens et amateurs de nature. De nombreux gîtes et chambres d'hôtes y sont recensés.

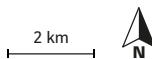
Les activités ne manquent pas sur ce territoire situé au cœur du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : promenades en bords de Loire avec la possibilité de sorties en bateaux traditionnels (toue, gabare), visites de caves dans les coteaux de tuffeau, découverte de la nature et du patrimoine, randonnées pédestres et à vélo. L'ascension du Mont Sigou permet notamment de profiter d'une vue imprenable sur les vignes, et la visite du château de Gizeux illustre la confluence de la Touraine et de l'Anjou.



Tourisme & Œnotourisme

Données : ADT Touraine / Sirene® / AOC bourgueil / AOC saint-nicolas-de-bourgueil / Comité Régional du Tourisme Centre - Val de Loire

- Sites et monuments historiques
- Viticulteurs et caves
- Musées
- Parcs, jardins et conservatoires
- Batteleries et promenades en bateau
- Activités de balades diverses et sentiers de randonnées
- Bases de loisirs



2. Le demi-diffuseur de Restigné



Le projet d'aménagement

Le principe d'aménagement et les caractéristiques du projet présentés dans ce dossier ont été élaborés en collaboration avec les services de l'Etat et les collectivités locales. Ils seront précisés lors des études détaillées qui interviendront à l'issue de la concertation.



Un demi-diffuseur tourné vers Tours

L'aménagement consiste en la création d'un demi-diffuseur sur la commune de Coteaux-sur-Loire. Il se composera, pour les usagers de l'autoroute A85 en provenance et à destination de Tours, d'une bretelle d'entrée et d'une bretelle de sortie au niveau de la RD71. Celles-ci seront chacune équipées d'une gare de péage. Elles seront reliées entre elles par le pont qui enjambe l'A85.



Un aménagement de la RD71

En prévision du trafic attendu et afin de sécuriser la circulation, le projet prévoit également l'élargissement de la voirie du pont surplombant l'A85 et la création d'un giratoire au niveau de la sortie de l'autoroute, au nord de l'infrastructure.

VINCI Autoroutes travaille en collaboration avec le Département d'Indre-et-Loire, en charge de l'amélioration du barreau de la RD71 à partir du giratoire du demi-diffuseur jusqu'à la RD35.

Le Département procédera au recalibrage de la RD71, qui sera élargie et dont la structure de chaussée sera renforcée. Afin de fluidifier et de sécuriser le trafic entre le giratoire de sortie de la bretelle de l'A85 et la RD35, un carrefour giratoire entre la RD71 et la RD35 sera également aménagé.





Zoom sur le projet



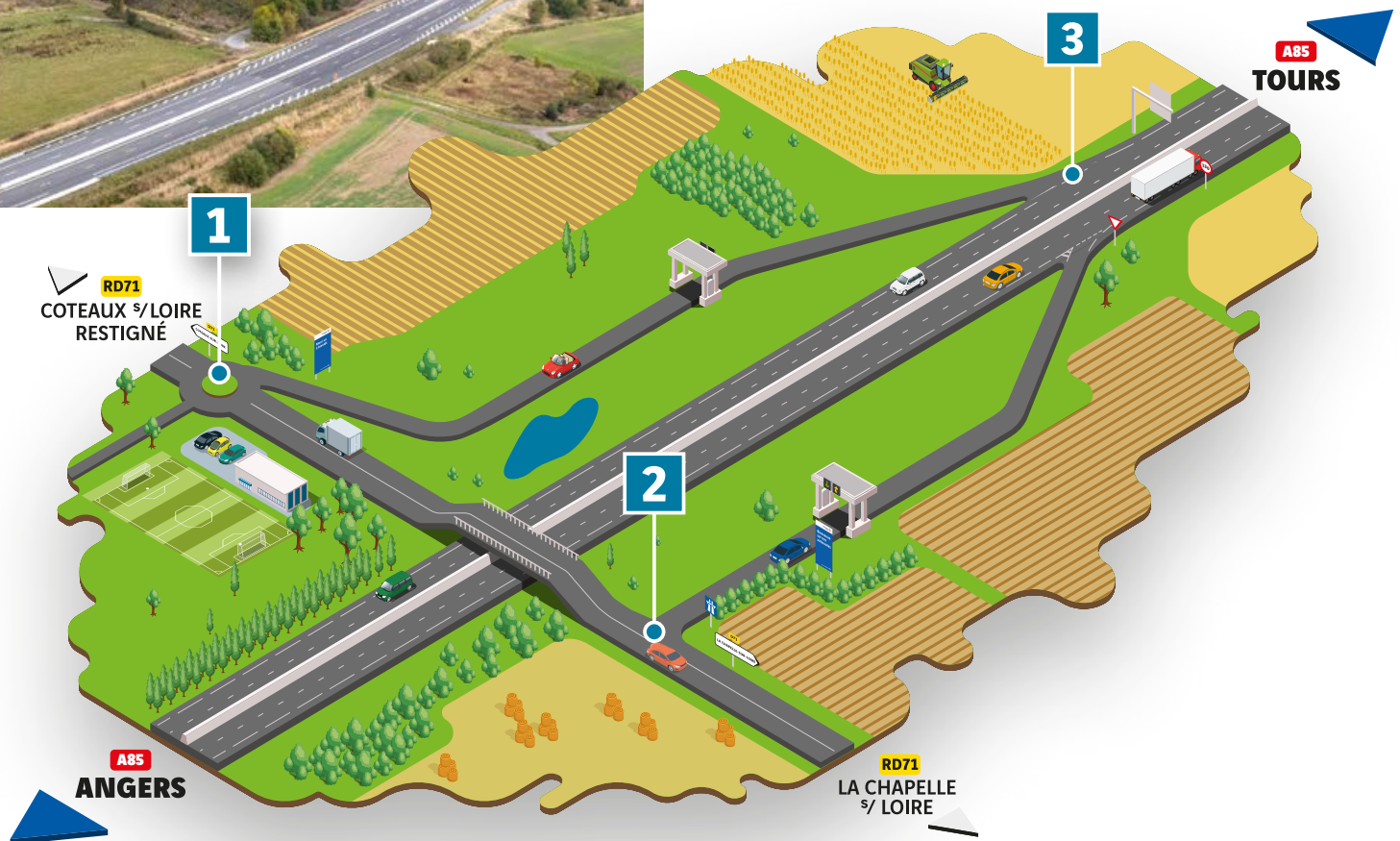
Zone du futur giratoire en sortie d'autoroute



Accès à la bretelle d'entrée de l'A85 direction Tours




Bretelle de sortie de l'A85 vers la RD71



Pour la conception technique du demi-diffuseur de Restigné sur l'autoroute A85, VINCI Autoroutes sera particulièrement attentif aux enjeux suivants :

- **garantir** le cadre de vie des riverains et l'environnement pendant et après les travaux,
- **limiter** les emprises foncières,
- **protéger** les ressources en eau,
- **s'intégrer** dans le paysage,
- **préserver** la biodiversité.


Les chiffres clés




2 bretelles
d'entrée et de sortie
de l'A85



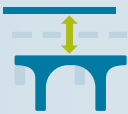
2 communes
Coteaux-sur-Loire
et Restigné




1 bassin
de rétention et de
traitement des eaux




2 gares de péage
sur les bretelles
d'entrée et de sortie




1 pont à élargir,
sur la RD71,
au-dessus de l'A85



1 giratoire de
raccordement à la RD71
pour la bretelle de sortie



3 ans d'études
et de procédures



2 ans de travaux
sur l'ensemble
du chantier



Les bénéfices du demi-diffuseur de Restigné



Faciliter les mobilités domicile-travail

- Rapprocher l'ensemble du territoire en créant un accès à l'autoroute A85 et à la métropole tourangelle.
- Améliorer les mobilités entre les territoires de la Touraine.
- Fluidifier le trafic de l'axe Bourgueil-Chinon.



Appuyer l'activité économique & touristique

- Faciliter l'accès aux vignobles du Bourgueillois et à ses activités, notamment par la connexion de l'A85 avec la RD35, axe central du tissu viticole local.
- Soutenir l'activité des entreprises situées au nord et à l'est du Bourgueillois, notamment de la zone d'activité Benais-Restigné.
- Conforter l'attractivité économique de l'ensemble du bassin de vie et l'accès aux activités touristiques : Abbaye de Bourgueil et caves touristiques du pays de Bourgueil, Château de Gizeux, église Saint-Martin (Restigné), Bateliers des Vents d'Galerie (La Chapelle-sur-Loire), conservatoire des variétés anciennes (Benais), sentiers d'interprétation de Benais et de Gizeux, visites et activités en bords de Loire...



Améliorer l'accès des services de secours et de santé

- Gagner de précieuses minutes pour se rendre dans les centres médicaux et hospitaliers de l'agglomération de Tours.
- Accroître la rapidité d'intervention et la facilité d'accès des véhicules de secours (pompiers, police, ambulances).





Le trafic

Chaque jour, ce sont 13 500 véhicules qui empruntent la section d'autoroute A85 entre la barrière de péage de Restigné et le diffuseur de Langeais Est.

L'étude de trafic a été menée en septembre 2019 et a permis de conclure à une prévision de fréquentation du demi-diffuseur de Restigné :

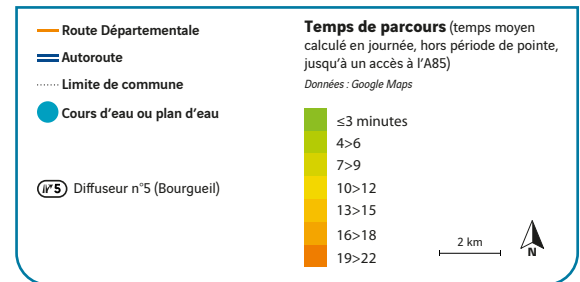
- à hauteur de 1 640 véhicules/jour* à l'horizon de la mise en service en 2026.
- à hauteur de 2 050 véhicules/jour* à l'horizon 2050.

Ce nouveau demi-diffuseur permettra de rapprocher le territoire d'un accès plus direct à l'autoroute A85. Il entrainera un report de trafic des échangeurs n°5 Bourgueil et n°7 Langeais Est et ne générera pas de trafic supplémentaire sur l'A85. Cet accès déchargera ainsi le réseau secondaire du trafic y circulant actuellement.

*chiffres calculés pour un jour ouvré

Temps de parcours moyen pour rejoindre un accès à l'A85

AVANT l'aménagement du demi-diffuseur de Restigné



APRÈS l'aménagement du demi-diffuseur de Restigné



Par exemple, pour rejoindre l'autoroute A85 depuis le centre-ville de Restigné, le temps de trajet sera réduit de 16 minutes grâce à la création du nouveau demi-diffuseur (comparativement au temps pour rejoindre le diffuseur n°7 Langeais Est).

3. Des acteurs partenaires dans la conception du demi-diffuseur



Des engagements pour l'intégration du projet dans le territoire

Dans le cadre de la seconde phase de construction de l'autoroute A85, l'Etat a désigné VINCI Autoroutes pour réaliser un diffuseur complet à Restigné.

Au regard des besoins locaux, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL) a fait part de son souhait d'étudier le remplacement de ce diffuseur par deux demi-diffuseurs positionnés respectivement à Restigné et à Langeais Nord.

La Préfecture d'Indre-et-Loire a mené une concertation préalable avec les collectivités locales, qui a permis de valider ce changement de projet au profit de deux demi-diffuseurs tournés vers la métropole tourangelle, un à Restigné et un second à Langeais Nord.

Ces projets de demi-diffuseurs constituent une opportunité pour améliorer les mobilités du territoire de la Touraine. Ils s'inscrivent dans une démarche de solidarité entre les collectivités locales.

■ Convention de co-financement

Créer ces nouveaux demi-diffuseurs sur l'A85 à Restigné et à Langeais Nord fait consensus parmi les acteurs locaux. Cette volonté commune s'est concrétisée par une convention de co-financement signée le 17 juin 2021.

Ainsi, VINCI Autoroutes, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), la Ville de Langeais, ainsi que les Communautés de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) et Chinon Vienne et Loire (CCCVL) co-financeront ces demi-diffuseurs.

Un projet
co-financé
par



ANGEAIS
VILLE DE
LANGEAIS



Les acteurs du projet

■ Le Ministère de la Transition écologique et solidaire

Dans le cadre de la seconde phase de construction de l'A85, le ministère de la Transition écologique et solidaire a confié à VINCI Autoroutes la réalisation de l'aménagement du demi-diffuseur de Restigné. Les grands principes de cet aménagement sont soumis à la validation de la Direction générale des infrastructures des transports et de la mer. Cette dernière veille au respect du contrat de concession de Cofiroute : respect des normes techniques, engagements en faveur de l'environnement, délais de réalisation des travaux. Ils autorisent également la mise en service de l'aménagement réalisé.

■ Les services de l'Etat

Ils supervisent la tenue des procédures réglementaires de participation du public à l'exemple des concertations préalables et des enquêtes publiques. Ainsi, la concertation publique sur le projet du demi-diffuseur de Restigné est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire.

Enfin, les services de l'État délivrent les différentes autorisations réglementaires préalables au démarrage des travaux.

■ Les Collectivités partenaires

Aux côtés de VINCI Autoroutes, dès le stade de la faisabilité, une concertation préalable a été menée avec les collectivités et les acteurs locaux afin de définir les besoins concrets du territoire. Cette concertation permet ainsi d'enrichir et de co-construire ce projet local. Ces partenaires sont associés à toutes les étapes du projet :

- Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,
- Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL),
- Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI)
- Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL)
- Commune de Langeais,
- Commune de Restigné,
- Commune de Coteaux-sur-Loire,
- Commune de Benais,
- Commune de La Chapelle-sur-Loire.

■ Le Maître d'Ouvrage

VINCI Autoroutes est constituée des sociétés concessionnaires ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos, pour un réseau concédé long de 4 443 km.

La société concessionnaire Cofiroute exploite, pour sa part, un réseau de 1 211 km couvrant le centre-ouest de la France, dont l'autoroute A85 entre Vierzon et Angers. Sous l'égide du ministère de la Transition écologique et solidaire, VINCI Autoroutes finance, pilote les études, organise les travaux, et assure l'entretien et l'exploitation des aménagements réalisés.



4. L'intégration du projet dans son environnement



Un cadre de vie préservé et un aménagement paysager cohérent

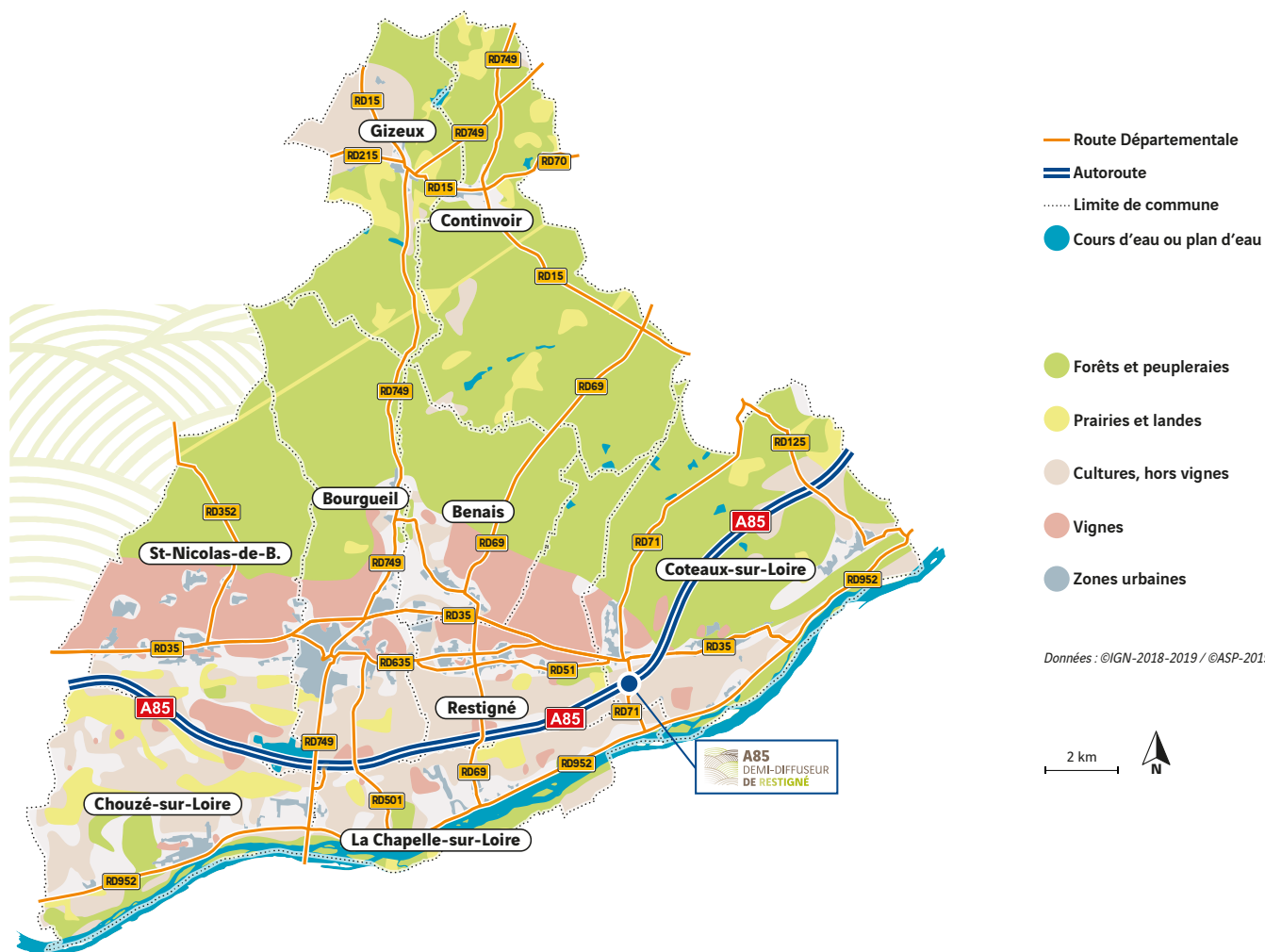
Afin de répondre au mieux aux besoins des différents usagers, de respecter le cadre de vie des riverains et plus globalement l'environnement, VINCI Autoroutes réalisera un état initial de l'environnement et des diagnostics techniques sur le périmètre du projet. L'état initial de l'environnement consiste à dresser un état des lieux des différentes composantes environnementales sur le périmètre du projet (environnement physique et naturel, paysage, cadre de vie, bruit, air, ressource en eau, biodiversité...). Ces études permettront ainsi d'appréhender l'ensemble des caractéristiques du territoire sur lequel le projet va être construit, pour apprécier, avec le plus de pertinence possible, toutes les incidences du projet.

Cet état initial constitue le socle de la démarche "Éviter, Réduire, Compenser" appliquée pour la réalisation du demi-diffuseur de Restigné. Les premiers diagnostics ont permis de définir le lieu d'implantation du demi-diffuseur le plus approprié.

Les mesures à mettre en œuvre pour "Éviter, Réduire et Compenser" les incidences du projet sur l'environnement seront ensuite présentées au dossier d'enquête publique pour être déployées.

>> Intégration paysagère dans le territoire existant

Le territoire du Bourgueillois est parcouru par environ 2 500 ha de vignes (1 400 ha pour l'AOC Bourgueil et 1 100 ha pour l'AOC Saint-Nicolas-de-Bourgueil) exploitées par plus de 300 viticulteurs.



Sur l'aire d'étude du demi-diffuseur de Restigné, l'état des lieux révèle que cet aménagement est compris dans le périmètre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine qui est majoritairement composé de terres agricoles cultivées ou laissées en friches, ainsi que de plusieurs bosquets dont des peupleraies.

VINCI Autoroutes réalisera les études spécifiques sur l'intégration du projet dans le paysage afin de préciser cet état des lieux et les mesures prises pour préserver ces milieux sensibles.



>> **Limitation des emprises foncières**

Dès la conception du projet, VINCI Autoroutes s'est engagée à limiter les emprises foncières nécessaires à l'aménagement du demi-diffuseur. De cette manière, l'environnement est préservé, ainsi que les terres agricoles et le cadre de vie rural.

Les acquisitions nécessaires à l'aménagement seront précisées au cours des études détaillées.

Des permanences foncières se sont déroulées pendant l'été 2021 et début 2022 avec les propriétaires concernés pour comprendre les enjeux spécifiques à leur site, de manière à ce que la conception du projet puisse en tenir compte dans la mesure du possible. Les emprises définitives nécessaires à l'aménagement du demi-diffuseur de Restigné seront connues à l'issue des études d'avant projet.



>> Respect de la réglementation sur le bruit

Pour s'assurer de la bonne intégration acoustique du projet, VINCI Autoroutes procédera à la réalisation d'un état initial du niveau sonore. Ces mesures permettront de disposer d'une bonne représentativité de l'ambiance sonore initiale sur la zone du projet.

Après cette étape, une modélisation acoustique du projet sera réalisée par des experts en acoustique utilisant des outils agréés par l'Etat. Celle-ci permettra de simuler les effets de l'aménagement sur l'ambiance sonore de la zone. Il sera ainsi possible de comparer l'ambiance acoustique prévisionnelle future avec et sans la réalisation du demi-diffuseur.

La modélisation et la réglementation en vigueur permettront de définir les protections acoustiques qui accompagneront, si nécessaire, l'aménagement afin de ne pas dégrader la situation sonore de la zone.

Les articles R. 571-44 et suivants du Code de l'environnement spécifient que si le projet modifie de façon significative l'ambiance acoustique (augmentation supérieure à 2 décibels (A) entre les situations futures avec et sans aménagement), et qu'il amène à un dépassement des seuils réglementaires, le maître d'ouvrage a l'obligation de mettre en place des protections acoustiques adaptées.

Les bâtiments sensibles d'un point de vue acoustique sont :

- > les logements,
- > les établissements de santé, de soins et d'action sociale,
- > les établissements d'enseignement,
- > les bâtiments à usage de bureaux exclusivement.

D'après la circulaire du 12 décembre 1997, les autres bâtis ne possèdent pas de seuils de bruit réglementaires à respecter.



Zoom sur l'évolution du bruit

Variations et perceptions sonores

Une variation d'1 db (A) est imperceptible par l'oreille humaine



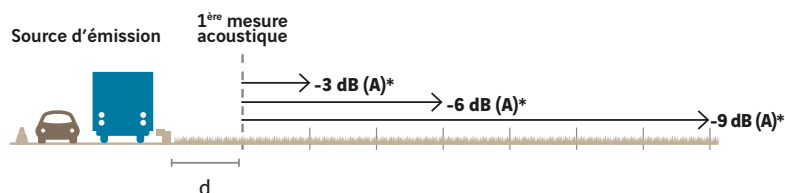
+10 dB (A) : variation perçue "2 fois plus fort"

+3 dB (A) : variation perceptible

+1 dB (A) : variation imperceptible

Évolution des niveaux sonores en fonction de la distance

On constate que le niveau sonore engendré diminue d'environ 3 dB (A) par doublement de la distance mesurée.



* par rapport à la 1^{ère} mesure

d = distance entre la source d'émission et la première mesure acoustique



>> **Respect de la qualité de l'air**

Plusieurs textes internationaux, européens et nationaux traitent de la protection de la qualité de l'air et de la réduction de la pollution atmosphérique.

Les objectifs sont multiples :

- imposer des seuils d'émission ;
- respecter les préoccupations environnementales lors de travaux et de projets d'aménagement, notamment en fixant le contenu, les conditions et le cadre réglementaire pour la réalisation des études d'impact ;
- surveiller la qualité de l'air ;
- mettre en œuvre des outils de planification en vue de lutter contre la pollution atmosphérique :
 - Plan régional pour la qualité de l'air (PRQA),
 - Plan de protection de l'atmosphère (PPA),
 - Plan de déplacement urbain (PDU).

Aujourd'hui, la réglementation sur la qualité de l'air impose aux maîtres d'ouvrage de projets d'aménagements et d'infrastructures ayant des impacts significatifs sur l'environnement, la réalisation et l'intégration d'études relatives aux incidences des projets sur la santé et sur l'environnement qui spécifient les mesures possibles pour les supprimer, les réduire et/ou les compenser, dans les études d'impacts.

VINCI Autoroutes intégrera ces mesures dans le dossier qui sera présenté lors de l'enquête publique.





Une gestion exemplaire de la biodiversité et de la ressource en eau

La protection de l'eau, de la flore et la faune locale, ainsi que de leurs habitats est une priorité pour VINCI Autoroutes.

Faune-Flore :

Un diagnostic écologique du site et de ses abords a été réalisé sur une année entière, afin d'observer un cycle biologique complet. Celui-ci avait pour objectif de recenser les différents types d'habitats et d'espèces faunistiques et floristiques, de les classer en fonction de leurs enjeux et par conséquent de leurs fragilités ; et ainsi d'identifier les dispositions à prendre pour leur préservation.

Pour établir ce diagnostic, le bureau d'études de génie écologique (IEA) a mené des inventaires dans un fuseau de 100 m autour de l'aménagement prévu pour prendre en compte les connexions biologiques dans l'environnement du projet.

Concernant la flore, il ressort du diagnostic que les enjeux sont faibles à modérés, sur le territoire du projet.

Concernant la faune, un enjeu fort a été identifié avec l'**Agrion de Mercure**, variété de libellule protégée observée aux abords du Douet lors des prospections de terrain.

Concernant les habitats, le diagnostic écologique fait ressortir également la présence de deux habitats caractéristiques de zones humides à préserver.

Les espèces recensées à ce stade des études, aux abords du futur demi-diffuseur :

■ 224 espèces de plantes

recensées, espèces majoritairement très communes, parmi lesquelles 13 espèces indigènes patrimoniales dont **1 espèce protégée, l'Orchis pyramidal.**



■ 43 espèces d'oiseaux

dont **9 espèces à enjeux modérés** à faibles, comme la **Tourterelle des bois** (enjeu modéré) et le **Tarier pâtre** (enjeu faible). De nombreux habitats favorables ouverts et semi-ouverts ont été identifiés pour leur reproduction.



■ 5 espèces de chauves-souris

ont été recensées dont **2 à enjeux modérés**, la **Noctule commune** et la **Noctule de Leisler.**



■ 39 espèces d'insectes,

dont **1 espèce** qui mérite une attention particulière, car classée en **enjeu fort**, l'**Agrion de Mercure.**

■ 5 espèces de mammifères

qui ne représentent pas d'enjeu significatif.



■ 5 espèces de reptiles

dont la **Couleuvre d'Esculape** et la **Couleuvre verte et jaune**, espèces à **enjeu modéré.**

■ 5 espèces d'amphibiens

dont la **Grenouille agile**, espèce à enjeu faible.





Agrion de Mercure



Orchis pyramidal



Grenouille agile



Tardif



Noctule commune

Protection de la ressource en eau :

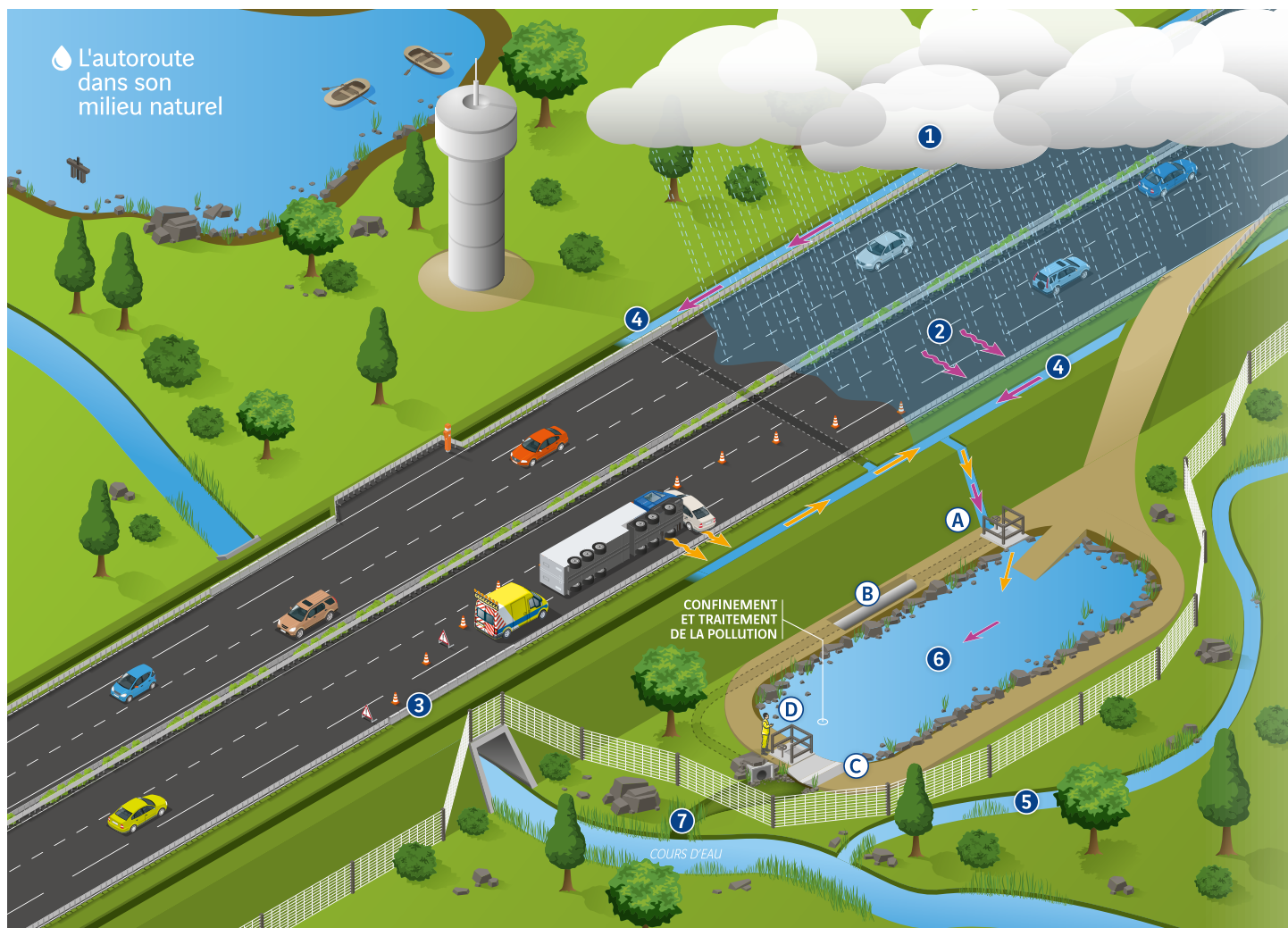
La protection de la ressource en eau et le dimensionnement du réseau d'assainissement sont intégrés aux études dès la conception du projet.

À ce titre, VINCI Autoroutes procédera à une étude de la circulation des eaux. Les résultats seront utilisés pour dimensionner le réseau d'assainissement du projet, notamment :

- la gestion des eaux pluviales tombées sur la chaussée et se rejetant, après traitement, dans le milieu naturel.
- la gestion de l'écoulement des eaux selon le bassin versant naturel hors chaussée afin de garantir une transparence hydraulique.



Zoom sur la gestion des eaux de la plateforme autoroutière



LÉGENDE DES SCHÉMAS

Milieu naturel et aménagements

- ① Précipitations
- ② Ruissellement
- ③ Dispositifs de retenue en béton
- ④ Réseau de collecte
- ⑤ Séparation des eaux extérieures
- ⑥ Bassin multifonction
- ⑦ Rejet des eaux après traitement

Bassin multifonctions

- A Dispositif d'entrée
- B By-pass
- C Déversoir de sécurité
- D Dispositif de sortie

Pollution et traitement

- Pollution accidentelle
- Pollution chronique
- Régulation des eaux de pluies



Une démarche de certification HQE™ Infrastructures Durables



Au-delà de la démarche “Éviter, Réduire, Compenser”, VINCI Autoroutes s’engage fortement dans la préservation de l’environnement en inscrivant de façon inédite le projet dans une **certification HQE™** Infrastructures Durables (délivrée par Certivéa).

Cette certification permet d’aller plus loin dans la prise en compte des **enjeux de développement durable** et d’appliquer des **mesures concrètes** qui rendent le projet plus durable et plus respectueux de l’environnement.

Pour cela, le projet répond aux 19 thématiques de développement durable qui portent sur un cadre de référence défini selon **4 grands engagements**.



Préservation de la qualité de vie



Bien vivre ensemble



Mobilité et accessibilité



Santé et confort



Paysage, patrimoine et identité



Résilience, Sécurité, sécurité



Respect de l'environnement



Energie et climat



Nature et biodiversité



Eau



Ressources et déchets



Pollutions



Performance économique



Economie et coût à long terme



Dynamisme et développement du territoire



Services et fonctions productives



Adaptabilité et évolutivité



Management responsable



Conduite de projet



Gouvernance



Synergie et cohérence avec le(s) territoire(s)



Maîtrise foncière



Innovation et numérique

Cette démarche permet à l’équipe de VINCI Autoroutes de réfléchir avec l’ensemble des parties prenantes à la construction d’un projet d’infrastructure local en prenant en compte un ensemble d’enjeux de développement durable, afin de **sécuriser**, de **suivre** et d’**améliorer en continu** le projet de la phase programme à la mise en service de ce demi-diffuseur.

Pour la thématique «Paysage, patrimoine, identité», VINCI Autoroutes s’engage à respecter les caractéristiques locales du territoire notamment en choisissant des espèces locales pour les aménagements paysagers et à valoriser l’identité du territoire par un appel à projets ou un partenariat local.





Le plan “Ambition Environnement 2030”

« Faire évoluer nos métiers, nos infrastructures et contribuer au développement de la mobilité décarbonée ».



Agir pour le climat vers l’Autoroute Bas Carbone

VINCI Autoroutes s’engage à contribuer à la trajectoire de décarbonation fixée par l’Accord de Paris, tel que diminuer de 50 % ses émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2030. Pour atteindre cet objectif, VINCI Autoroutes entend faire de ses activités des terrains d’exemplarité et d’expérimentation ; propose aux acteurs des territoires et aux utilisateurs de l’autoroute des solutions pour développer massivement, ensemble, de nouvelles formes de mobilités ; et adapte l’infrastructure pour la rendre plus résiliente face aux effets du changement climatique

En s’appuyant sur ces solutions, l’Autoroute Bas Carbone constitue un accélérateur de la transformation des usages, et, ce faisant, de la transition énergétique des mobilités.



Favoriser l’économie circulaire

Sur l’ensemble du cycle de vie et d’usage de nos infrastructures, empruntées chaque jour par des millions d’usagers, nous nous engageons à mener des stratégies de gestion durable visant un niveau de valorisation de 100 % de nos déchets liés aux activités d’exploitation et aux chantiers dont VINCI Autoroutes assure la maîtrise d’ouvrage, notamment les chantiers de revêtement de chaussées et des déchets produits par les installations commerciales et les clients sur les aires de repos et de services. À travers ces solutions, l’autoroute recyclée et « zéro déchet » vise une conception, un entretien et une exploitation éco-maîtrisés des infrastructures et services autoroutiers proposés aux usagers du réseau VINCI Autoroutes.



Préserver les milieux naturels vers la renaturation du domaine autoroutier

La mise en œuvre progressive de notre démarche de renaturation est réalisée en concertation étroite avec les représentants environnementaux de la société civile, les institutions spécialisées, le monde scientifique et les collectivités territoriales.

Ces actions sont assorties d’objectifs précis, fixés à l’horizon 2030. Les progrès seront mesurés de façon continue pour orienter les efforts et garantir la pleine implication de tous les collaborateurs dans la transformation durable de leurs métiers.

5. La concertation publique



Le cadre de la concertation

Du 21 février au 25 mars 2022, le projet de création du demi-diffuseur autoroutier sur l'autoroute A85, au niveau des communes de Restigné et de Coteaux-sur-Loire, fait l'objet d'une concertation publique. Toutes les personnes intéressées par le projet, c'est-à-dire, les riverains, les élus, les usagers de l'autoroute, les acteurs économiques et associatifs... sont invitées à s'informer et à donner leur avis sur le projet soumis à la concertation.

La concertation est organisée par VINCI Autoroutes, sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, au regard des articles L. 121-16 et L.121-16-1 du Code de l'environnement.

Elle intervient à l'issue de l'étude de faisabilité menée par VINCI Autoroutes qui a permis de définir les grands principes et les caractéristiques du projet.

En s'appuyant sur les avis émis lors de la concertation, la phase d'études détaillées permettra de préciser le projet, notamment les mesures d'accompagnement relatives aux impacts de l'aménagement, et de soumettre le projet dans un second temps à l'enquête publique.



Tout au long du projet, VINCI Autoroutes veille à associer les acteurs concernés par le projet.

Ainsi, en amont de la concertation publique, lors de la phase d'études préliminaires, les équipes de VINCI Autoroutes ont rencontré et échangé régulièrement avec les collectivités concernées, les services de l'État ainsi qu'avec les acteurs économiques du territoire. Le processus d'écoute et de dialogue engagé par VINCI Autoroutes dès les prémices du projet se poursuivra à l'issue de la concertation publique, durant la phase d'études détaillées, pendant l'enquête publique et lors de la réalisation des travaux.





Les objectifs de la concertation

La concertation publique réglementaire a pour objectifs de :

- **présenter au public le projet de création** du demi-diffuseur de Restigné sur l'autoroute A85, les bénéfices attendus pour le territoire Bourguellois ainsi que son insertion dans ce bassin de vie.
- **recueillir les avis, les observations et les suggestions**, mais aussi **répondre aux questions** sur le projet d'aménagement, son insertion et ses bénéfices.

Trois questions sont ainsi soumises dans le cadre de cette concertation publique :

1

Comment favoriser
une insertion harmonieuse
du projet
dans son environnement ?

2

Quelles sont vos attentes
en termes de communication
pendant les phases d'études
et de travaux ?

3

Quelle représentation
du territoire envisageriez-vous
sur le giratoire
de sortie ?

3 idées d'aménagements vous sont décrites
en page suivante.

Les contributions formulées, ainsi que les réponses apportées par VINCI Autoroutes et les co-financeurs du projet seront présentées de manière synthétique dans le bilan de la concertation prévu au printemps 2022.

Ces avis vont permettre aux collectivités et à VINCI Autoroutes de compléter leurs réflexions dans la perspective de la phase d'études détaillées qui interviendra à l'issue de la concertation.



Zoom sur la question n°3

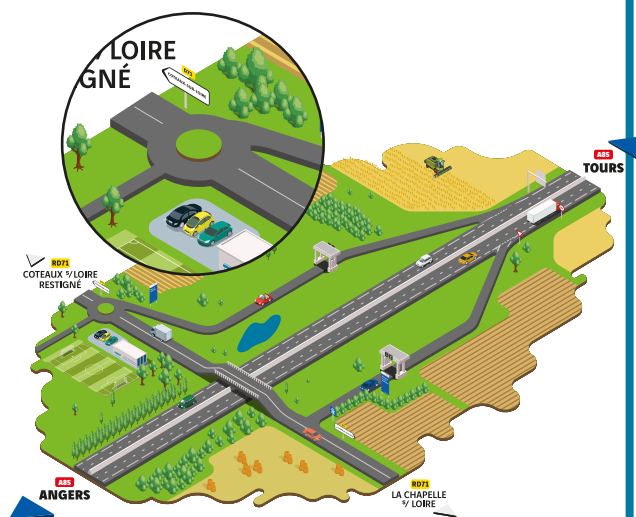
La création d'un giratoire est très réglementée. Cependant cet aménagement offre une opportunité de représenter et de valoriser le territoire.

VINCI Autoroutes souhaite, par ce projet, réaliser un aménagement sur le giratoire de sortie qui exprimerait les savoir-faire locaux et valoriserait le territoire du Bourgueillois entre vignes et Loire.

Dans cette optique, vous trouverez ci-après quelques exemples d'aménagements pour nourrir votre réflexion.

Attention, ces exemples ne constituent pas des propositions à valider mais ont pour but de vous permettre de proposer des idées.

Pour engager votre réflexion sur la question n°3 : « **Quelle représentation du territoire envisageriez-vous sur le giratoire de sortie ?** ». 3 suggestions d'aménagements sont présentées ci-après.



1/ Un aménagement paysager

Ce projet est une opportunité en matière d'**insertion paysagère**, l'espace disponible du giratoire pourrait accueillir des plantations d'arbustes d'essences locales, de la vigne, afin d'insérer harmonieusement le demi-diffuseur dans le paysage local.



2/ Un objet emblématique du territoire

Ce territoire est très marqué par les activités viticoles et la proximité de la Loire. Un **objet** caractérisant le territoire pourrait être mis à l'honneur en place centrale du giratoire.



3/ Une œuvre d'art

Le giratoire pourrait être le lieu d'expression d'une **œuvre d'art** représentant ce territoire entre vignes et Loire, en association avec un artiste local.





Le dispositif de concertation

Permettant à toute personne intéressée par le projet de s'informer et de s'exprimer, la concertation se déroule **du 21 février au 25 mars 2022**. Les modalités de participation et d'information ont été définies sous l'égide de la Préfète d'Indre-et-Loire, en collaboration avec les partenaires du projet.

S'INFORMER



■ en mairie, via l'**exposition permanente** :

• **Mairie de Restigné** :

place de l'Église, 37140 Restigné
du lundi au vendredi : 8h30-12h

• **Mairie de Coteaux-sur-Loire** :

62 Rue Dorothée de Dino, 37130 Coteaux-sur-Loire
le lundi : 10h-12h
le jeudi : 9h-12h / 14h-17h
le samedi: 10h-12h

• **Mairie de Benais** :

Place de l'église, 37140 Benais
les lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

• **Mairie de La Chapelle-sur-Loire** :

1 place Albert Ruelle, 37140 La Chapelle-sur-Loire
les lundi, mercredi et vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h
les mardi et jeudi : 9h-12h30

• **C.C. Touraine Ouest Val de Loire** :

2 Rue des Sablons, 37340 Cléré-les-Pins
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

• **Aire de services des Jardins de Villandry**

(Autoroute A85)
24h/24 et 7j/7

■ sur le **site Internet du projet** :

www.A85restigne.fr

■ sur le **site Internet de la préfecture** d'Indre-et-Loire :

www.indre-et-loire.gouv.fr

- **les moments d'accueil** du public par les équipes de VINCI Autoroutes et du Département d'Indre-et-Loire, rencontres personnalisées avec l'équipe projet pour échanger et poser vos questions :

JEUDI 24 FÉVRIER 2022

de 8h30 à 12h00 | Mairie de Restigné

SAMEDI 26 FÉVRIER 2022

de 8h30 à 12h00 | Mairie de Coteaux-sur-Loire

MARDI 8 MARS 2022

de 14h00 à 17h00 | Mairie de La Chapelle-sur-Loire

LUNDI 14 MARS 2022

de 14h00 à 18h00 | Foyer rural de Benais

S'EXPRIMER



Pour participer à la concertation, plusieurs moyens sont à la disposition du public :

- le **site Internet du projet** : www.A85restigne.fr, via la rubrique « Votre avis compte ! »
- le **registre papier** présent dans les lieux d'exposition permanente*
- le **formulaire d'avis en lettre T** envoyé aux riverains et disponible dans les lieux d'exposition permanente*
- les **adresses mails** :
 - du projet : A85restigne@vinci-autoroutes.com
 - de la préfecture : pref-cp-a10-demi-echangeur-restigne@indre-et-loire.gouv.fr
- les **moments d'accueil** du public

* Sauf sur l'aire de service des Jardins de Villandry

Votre avis compte !

6. Les prochaines étapes du projet



Le bilan de la concertation

Un bilan des échanges, arrêté par la Préfète d'Indre-et-Loire, sera réalisé à l'issue de la concertation publique réglementaire.

Il présentera de manière synthétique les avis et les remarques formulés par le public via les différents moyens de participation.

Le bilan renseignera également les réponses et les enseignements que retiennent les co-financeurs du projet suite aux avis et remarques formulés pendant la concertation.

Il sera rendu public au printemps 2022 par arrêté préfectoral et sera consultable et téléchargeable sur le site internet du projet www.A85restigne.fr



Les étapes à venir

A l'issue de la concertation publique, VINCI Autoroutes engagera les études détaillées et les procédures réglementaires qui permettront de préciser les caractéristiques techniques et environnementales du projet.

Le public sera informé de manière régulière de l'avancement de cette phase d'études, notamment via le site internet www.A85restigne.fr, et éventuellement via d'autres outils, selon les résultats de la concertation (question n°2).

La phase d'études détaillées sera suivie par la tenue de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

L'enquête publique relative aux procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'autorisation environnementale (AE), constituera pour le public un second moment d'expression et d'information sur le projet. A l'issue de l'obtention des deux arrêtés, les travaux pourront se dérouler jusqu'à la mise en service prévisionnelle prévue en 2026.



Le calendrier prévisionnel



www.A85restigne.fr

Pour nous contacter :

VINCI Autoroutes

Direction de la Maîtrise d’Ouvrage

1973 boulevard de la Défense

Bâtiment HYDRA

CS 10268

92757 NANTERRE Cedex

A85restigne@vinci-autoroutes.com

